Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 015-200066637-20261013-2026_DPRSDT_406-AR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un devis pour la fourniture et pose de pneus hiver pour les camions de collecte des déchets ménagers et assimilés

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2026-CC-035 en date du 29 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Vu le budget primitif déchets ménagers 2026 ;

Considérant l'obligation d'équiper les camions de collecte des déchets ménagers et assimilés de pneus hiver ;

Considérant l'offre de la société AUVERGNE PNEUS EUROTYPE ;

Considérant que les crédits sont prévus au budget primitif principal 2026, dépense de fonctionnement chapitre 011 – charges à caractère général, article 61551 – Entretien matériel roulant ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer un devis pour la fourniture et pose de pneus hiver des camions de collecte des déchets ménagers et assimilés avec la société AUVERGNE PNEUS EUROTYPE, située 15100 SAINT-FLOUR, pour un montant HT de 18 817.30 € soit 20 042.49 € TTC ;

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 3 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

HAUTES TERRES COMMUNAUTÉ

Didier ACHALME

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.